

RÈGLEMENT

Dans ces règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 [Organisation](#)

Article 2 [Règles](#)

Article 3 [Tournoi](#)

Article 4 [Participants](#)

Article 5 [Prix](#)

Article 6 [Divers](#)

Article 1 - Organisation

Le club l'Échiquier de Bigorre organise le 28^e Open International d'Echecs de Tarbes Blavignac, du 11 au 13 avril 2020 au Parc des Expositions de Tarbes (Boulevard Kennedy).

1.1 Responsable du tournoi

Le président du comité d'organisation est M. Philippe PHALIPPOU.

Tél. : 06 18 77 20 62

Mail : modprice@wanadoo.fr

1-2 Arbitrage

L'arbitrage est assuré par M. Pierre LAPEYRE, Arbitre Fédéral Elite 2.

Article 2 - Règles

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début annoncé par l'arbitre de chaque ronde.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent pas proposer de nulle à leur adversaire avant le 40^e coup joué et achevé.

2.3 Bye

Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors des 5 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point). Pour cela il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente

2.4 Moyens de Communication

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière.

L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 - Tournoi

3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse en 7 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi.

Les appariements sont officiellement affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h avec un rajout de temps de 30 secondes par coups pour la totalité de la partie.

3.3 Horaires

Inscription et pointage le samedi 11 avril 2020 de 08h30 à 9h30

Ronde 1 : samedi 11 avril 10h00

Ronde 2 : samedi 11 avril 14h30

Ronde 3 : dimanche 12 avril 9h00

Ronde 4 : dimanche 12 avril 13h30

Ronde 5 : dimanche 12 avril 18h00

Ronde 6 : lundi 13 avril 9h00

Ronde 7 : lundi 13 avril 13h30

Remise des prix : 13 avril 18h00*

* Ou 30 minutes après la fin de la dernière partie.

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

Article 4 - Participants

4.1. Droits d'inscriptions

Seniors : 40 € - Jeunes et féminine : 20€

A partir du 04/04/2020 :

Seniors : 50 € - Jeunes et féminine : 30€

4.2 Inscriptions

Les participants français doivent être en possession d'une licence A à la FFE.

Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE.

En l'absence d'identifiant FIDE, il sera enregistré sous le code FRA.

4.3. Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle

d'analyse) et devant la porte d'accès à la salle.
Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi, une salle étant réservée à cet effet, l'accès en sera interdit aux joueurs n'ayant pas conclu leur partie.
Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.
La sortie de la zone de jeu est soumise à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement et la charte du joueur d'échecs.

Article 5 - Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant. Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la salle de jeu.
Elle peut être modifiée par l'organisateur jusqu'au début de la ronde 4.

Article 6 - Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'arbitre

Pierre LAPEYRE

L'organisateur

Philippe PHALIPPOU